

Peut-on imaginer une gouvernance coopérative

L'avis rendu le 10 février 2021 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur « Économie et gouvernance de la donnée » attire l'attention des pouvoirs publics sur l'importance de penser une gouvernance « en cohérence avec les principes de transparence, de traçabilité et de contrôle humain afin que les libertés et les droits fondamentaux soient renforcés. » Une gouvernance coopérative en quelque sorte...

Attention vertige ! La Commission européenne estime que le volume mondial des données devrait augmenter de 530 % d'ici à 2025 en passant de 33 zettaoctets en 2018 à 175 zettaoctets en 2025 (1 zettaoctet correspondant à 1021 octets).

Soit 175 000 000 000 000 000 000 000 octets (pour mémoire, cet article pèse à peu près 24 000 octets).

Autant dire que le big data n'est pas près de s'arrêter de grossir et qu'il sera demain un big big data. Pour autant ces données ne vaudraient rien si elles n'étaient pas traitées, analysées, synthétisées et, encore mieux, croisées et combinées avec d'autres données. Ce n'est que dans ces conditions qu'elles acquièrent de la valeur et deviennent une véritable richesse.

Capacités d'agir

Dans son avis, le CESE résume la situation en une phrase claire : « L'exploitation de ces données offre un champ considérable d'opportunités économiques et de développements ; elle est cependant susceptible de générer des violations aux droits et libertés fondamentales souverains régissant la vie en société. » Entre espoir et crainte, la question de la gouvernance de la donnée est posée. Qui en est propriétaire ? Qui peut l'utiliser ? La monnayer ? Comment en faire bénéficier le plus grand nombre et pas seulement les plus puissants capables de la traiter ? Comment ne pas laisser aux seuls Gafa le pouvoir de s'en servir ? Questions cruciales d'autant que, comme l'indique le CESE, il n'existe aujourd'hui aucun organisme international



Un atelier animé par Dataactivist.

régulateur, que l'extraterritorialité des lois étrangères rend difficile cette éventuelle régulation, et qu'il n'existe aucun droit de propriété sur les données personnelles... « Aujourd'hui, les défis de gouvernance et de régulation de l'économie de la donnée sont nombreux. (...) Pour le CESE, il est donc nécessaire de mettre en place une régulation juridique et commerciale et de doter les citoyens de capacités d'agir qui pourraient aller jusqu'à consacrer un droit de propriété des données. »

RGPD

Auditionnée par les rapporteurs de l'avis, Nathalie Jammes, déléguée générale de la Fédération des Scop de la communication, a constaté que la question de la gouvernance n'est pas la préoccupation première des acteurs économiques qui étaient auditionnés en même temps

qu'elle. « Beaucoup restent sur la question de l'utilisation de cette matière première inestimable qui est comme un nouveau pétrole ! La question de la gouvernance n'arrive souvent qu'après, alors que nous pensons qu'elle est primordiale. » En Europe, le grand public et les organisations ont été conscientisés à cette question grâce au RGPD (Règlement général sur la protection des données) qui, à l'échelle mondiale, est un cas quasi unique. Comme l'explique Marie-Laure Denis, la présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), « l'entrée en application du RGPD [en 2018] a eu des répercussions mondiales et européennes. C'est une sorte de référence mondiale dans les débats autour de la gouvernance et de la protection des données personnelles. Sur le plan international, entre un internet autorégulé et un internet surveillé par des régimes

de la donnée ?

autoritaires, le RGPD est une troisième voie assise sur les droits fondamentaux qui fait des émules. »

Dataactivist

Vu à l'échelle planétaire, l'enjeu donne un peu le vertige. Prenons le sujet par l'autre bout de la loupe. Descendons à Marseille retrouver Joël Gombin, gérant de la Scop Dataactivist dont le nom est une profession de foi ! La Scop est spécialisée dans le conseil et l'accompagnement en open data. Elle aide ses clients à ouvrir et rendre accessibles leurs données (essentiellement des institutions publiques qui y sont obligées depuis la loi de 2016) et en accompagne d'autres dans l'utilisation de ces mêmes données. « L'idée générale est qu'en libérant les données, on ouvre la possibilité d'innover à partir d'une analyse et d'une mise en liens de différentes données autour d'un même problème, d'une même question. » Exemples : Dataactivist a aidé l'association Respire à établir une carte de la pollution de l'air dans les écoles d'Île-de-France ; elle a reconstitué pour le CCFD et Sherpa la liste des sociétés françaises obligées depuis la loi Sapin d'éta-



Joël Gombin,
gérant de la Scop Dataactivist.

blir un rapport annuel sur leur devoir de vigilance quant au respect des droits humains et de l'environnement dans leurs filiales et chez leurs sous-traitants à l'étranger. Une liste que Bercy garde secrète – si tant est qu'elle en dispose... Dans les deux cas, avec des données existantes et ouvertes, mais éparpillées et pas toujours très accessibles, la Scop a pu répondre à la demande de ses clients. « Aujourd'hui, explique notre « dataactiviste », on a plutôt une non-gouvernance de la donnée qui est régie par le marché. Les grosses entreprises sont celles qui maîtrisent la donnée et qui ont donc le pouvoir. Uber par exemple a toutes les données en main pour s'organiser, tandis que ni ses chauffeurs, ni ses clients n'ont la moindre prise dessus. Aujourd'hui, la révolution de la donnée est le meilleur atout pour renforcer les oligopoles capitalistiques ! Je suis persuadé qu'on pourrait renverser la situation. Avec un modèle de gouvernance démocratique, un partage équitable de la valeur ajoutée et l'établissement d'une forme de confiance partagée, on peut imaginer un modèle coopératif de la gouvernance de la donnée. »

Atout Scic

Autre initiative coopérative dans ce domaine : la Scic Mnemotix créée en 2013 par une équipe interdisciplinaire de chercheurs, une « smart-up coopérative » qui aide les entreprises à organiser, structurer et partager leurs données pour créer à l'intérieur de celles-ci de l'intelligence collective. Le choix du statut Scic plaît beaucoup à certains de leurs clients qui ont ainsi la garantie de ne pas voir racheter demain par des fonds étrangers les technologies dans lesquelles ils ont investis. Un statut qui n'a pas échappé aux rapporteurs du CESE qui présentent la Scic, timidement il faut le reconnaître, comme « un nouveau modèle économique (...) pour structurer les données ». Dans sa contribution à l'avis, le groupe de la Coopération du CESE indique : « Pour gagner la confiance des différents acteurs, une politique de transparence

et de protection des données doit impérativement accompagner le mouvement d'ouverture. » Comme le dit en d'autres mots Joël Gombin, « la question de la gouvernance et de la constitution de la confiance est essentielle ! » □

La Navette

En savoir plus :

L'avis du CESE « Économie et gouvernance de la donnée », 2021

<https://s.42l.fr/LA1BA5yO>



Qu'est-ce qu'une donnée ?

« La donnée qui peut être définie comme tout enregistrement factuel sous forme numérique (en fonction du contexte : images, textes, vidéos, caractéristiques physiques d'un objet, résultats d'analyses ou d'enquêtes, etc.), nécessite des équipements matériels et des logiciels pour sa collecte, sa sauvegarde, son traitement et sa réutilisation. »

Source : avis du CESE